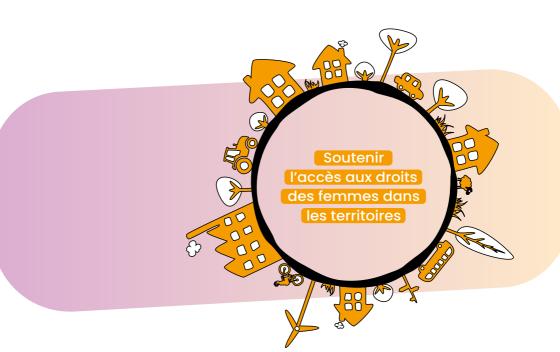


Femmes et ruralité:

Briser l'isolement pour garantir l'égalité





Les inégalités femmes-hommes et les violences faites aux femmes, un enjeu majeur dans la ruralité

Être une femme en territoire rural, c'est la double peine: des femmes plus sujettes aux inégalités sociales et économiques et qui ont plus de difficultés à trouver de l'aide lorsqu'elles sont victimes de violences.

→ Un risque de précarité accru

Un chiffre à retenir: **21% de femmes salariées en ruralité sont en contrat précaire** contre 13% en milieu urbain.

Enjeu essentiel pour l'autonomie et l'émancipation des femmes, l'accès à la formation et à l'emploi s'avère bien souvent difficile pour les femmes dans les territoires ruraux. On observe 3 facteurs d'inégalités entre les hommes et les femmes mais aussi entre les femmes rurales et urbaines:

- Un champ d'opportunités plus limité et un **taux de chômage plus élevé** chez les jeunes femmes actives en milieu rural;
- Des contrats précaires, souvent à temps partiel contraint et dans des domaines moins rémunérateurs;
- Un **risque de pauvreté** et de dépendance financière vis-à-vis de conjoints.

→ Un isolement géographique et social

Les femmes des territoires ruraux cumulent des facteurs de risques d'isolement ce qui restreint le recours aux aides et dispositifs d'accompagnement auxquels elles ont droit:

- Un déficit de mobilités individuelles et collectives: un usage plus limité de la voiture, avec peu ou pas de transports collectifs adaptés;
- Des services publics et sociaux éloignés qui limitent le recours aux droits;
- L'absence d'anonymat qui peut entraver la recherche de dispositifs d'aide.

→ Des violences conjugales et sexuelles moins détectables

Près de 50% des féminicides ont lieu en milieu rural, alors qu'un tiers des Françaises vivent dans ces territoires. Les violences touchent les femmes de tous âges, et de tous milieux sociaux. En ruralité, l'isolement, l'absence d'anonymat et l'éloignement des services publics et sociaux représentent des facteurs de risques accrus.

En tant que élu-es ou professionel·es de première ligne avec un lien de confiance et de proximité, vous pouvez être amenés à recevoir la parole de femmes. Vous pouvez les orienter vers le CIDFF le plus proche qui pourra répondre à leurs questions.

Les CIDFF, premier réseau d'accès au droit en France

Pour outiller et accompagner les femmes qui vous font part de leurs difficultés, le CIDFF de votre territoire propose:

- → Un accompagnement global: chaque CIDFF est un guichet unique avec des juristes, des psychologues, des conseillères en insertion professionnel pouvant informer sur des questions de droit de la famille, de discriminations, de violences sexistes et sexuelles ou de retour à l'emploi;
- Un accueil inconditionnel, gratuit et anonyme;
- → Un **maillage territorial renforcé** avec plus de 2300 permanences en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer;
- → Des **dispositifs "d'aller-vers"** toujours plus innovants pour aller au plus près des femmes en milieu rural. Les CIDFF mettent par exemple en place des permanences décentralisées dans les Maisons France Services ou des dispositifs itinérants comme les vans Nina & Simon.e.s présents dans plusieurs régions rurales allant à la rencontre du public afin d'offrir un espace d'information et d'échanges sans rendez-vous;
- → Des **partenariats** avec les acteurs des territoires tels que les préfectures, les mairies, les CAF et les associations locales afin de toucher le plus grand nombre de femmes dans des situations diverses.

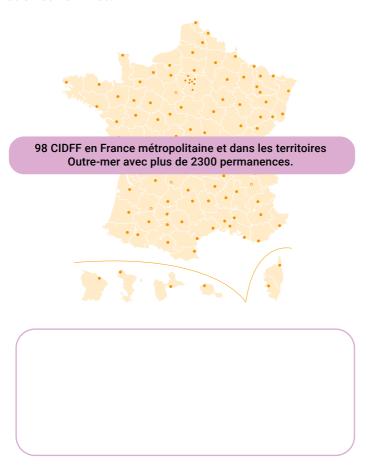
Pour mieux appréhender les enjeux sur lesquels les CIDFF peuvent accompagner les femmes et pour trouver le CIDFF le plus proche de chez vous, rendez-vous sur le site web du réseau des CIDFF: fncidff.info

Des dispositifs gouvernementaux pour accompagner les femmes au quotidien

- → Le 3919, numéro d'aide et d'écoute anonyme et gratuit.
- → La plateforme Arrêtons les Violences : un portail de signalement anonyme et gratuit disponible 24h/24 et 7j/7, sur lequel il est possible d'échanger avec des policiers ou des gendarmes spécialement formés aux violences sexistes et sexuelles.
- → Les deux numéros d'urgence : le 17 pour contacter la police et la gendarmerie et le 114, numéro activable par SMS ou par chat destiné aux personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre. Ces numéros sont gratuits et disponibles 24h/24 et 7j/7.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Les CIDFF - Centres d'information sur les droits des femmes et des familles - exercent une mission d'intérêt général, confiée par l'État pour favoriser l'accès aux droits des femmes et leur insertion socio-économique. Les CIDFF contribuent à améliorer la vie des femmes et à construire une société plus égalitaire à travers la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.





fncidff.info

Plaquette réalisée par la Fédération nationale des CIDFF 7, rue du Jura, 75013 Paris

















